



DEMANDE DE DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS (D.P.S.)

9 rue Ernest MAUGÉE – 97232 Le LAMENTIN
www.ussm-972.com – contact@ussm-972.com
 Tél/Fax : 0596 28 66 94 Gsm : 0696 70 88 44

IMPORTANT

Tout Dispositif Prévisionnel de Secours doit faire l'objet d'une demande écrite à l'USSM de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes.

*Cette demande doit être remplie *entièrement* par l'organisateur et adressée par courrier ou par mail au moins 30 jours avant le début de la manifestation.

Entité demandeur

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone : _____ / _____ / _____ / _____ Fax : _____ / _____ / _____ / _____

Représenté légalement par : Fonction :

Représenté par : Fonction :

Contact organisateur : 0696 Mail :@.....

Caractéristiques de la Manifestation

Nom :

Activité/Type :

Lieu :

Dates : / / /

Précisions :

Durée de présence du public (1) : Début : Fin :

Précisions :

Nom/Prénom du contact sur place (2) :

Fonction de ce contact : Gsm : _____ / _____ / _____ / _____

Manifestation payante Oui Non Quête Oui Non

Circuit : Oui Non Si oui : Ouvert Fermé

Superficie du lieu : Distance maxi entre les deux points les plus éloignés du site :

Risques particuliers (3) :

Paraphez cette page

Nature de la demande

Effectif acteurs (4): Tranche d'âge :
Effectif public (5): Tranche d'âge :
- Communication (traducteur) :
Personnes ayant des besoins particuliers : - Déplacement (chaise roulante...) :
- Autres :
Public : Assis Debout Statique Dynamique

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site

Structure : Permanente (6) Non permanente (7) Types :
Voies publiques : Oui (8) Non
Dimension de l'espace naturel :
Distance de brancardage (9) : Longueur de la pente du terrain :
Autres conditions d'accès difficile :

Structure fixes de secours public les plus proches

Centre d'Incendie et de Secours de : Délais d'intervention :
Structure hospitalière de : Délais de transport :

Documents joints

Arrêté municipal et/ou préfectoral Avis de la commission de sécurité
Plan du site Annuaire téléphonique du site Autres :

Autres secours présents sur place

Nom/Prénom : () Tél. :
Nom/Prénom : () Tél. :
Médecin (a) Infirmier (b) Kinésithérapeute (c) Autres :
SECOURS PUBLICS : SMUR Pompiers Police Gendarmerie Autres :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné Mr, Mme,
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à, le / / 20

Signature et cachet

NOTICE POUR COMPLÉTER

LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE DPS

« L'arrêté du 7 novembre 2006, fixe le référentiel relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (D.P.S.) dénommé usuellement « **poste de secours** ».

Véritable outil d'aide à la décision et à l'organisation.

Afin d'effectuer un dimensionnement correct du dispositif, l'organisateur doit fournir dans sa demande de DPS, tous les éléments permettant le calcul de l'indice de risque total et du ratio d'intervenants secouristes.

Il s'agit des éléments suivants :

- Effectif déclaré du public ;
- Comportement prévisible du public lié à l'activité du rassemblement ;
- Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site ;
- Délai d'intervention des secours publics il s'agit du délai entre le centre de secours le plus proche et le point d'accès le plus défavorisé du site sur lequel se déroule la manifestation, délais auquel il convient d'ajouter le temps d'activation et de regroupement du personnel de secours public.

Les éléments à renseigner dans le présent formulaire nous permettront de dimensionner parfaitement le dispositif prévisionnel de secours à personnes à mettre en place.

1ère étape : remplir et retourner le formulaire par courrier, par mail ou par fax ;

2ème étape : nous vous faisons parvenir un devis, si nécessaire ;

3ème étape : si notre proposition vous convient, nous vous faisons parvenir une convention.

AIDE

Horaires (1) : horaires officiels de début et de fin de manifestation ;

Nom du contact sur place (2) : personne désignée par l'organisateur ou l'autorité de police. Interlocuteur privilégié avec le chef de poste de l'U.S.S.M.

Risques particuliers (3) : stockage inflammable, feu d'artifice, présence d'animaux, barbecues, proximité d'un cours d'eau, etc... ;

Effectifs d'acteurs (4) : en théorie l'effectif des acteurs (serveurs, compétiteurs, membre de l'organisation) n'entre pas en ligne de compte dans le calcul, toutefois à la demande de l'organisateur il peut être pris en considération ;

Effectif de public (5) : le nombre de participants est l'élément majeur pour dimensionner le D.P.S. il doit être le plus précis possible (ne pas sous-estimer la manifestation) ;

Structure Permanente (6) : bâtiment, salle « en dur », Types : traditionnelle, préfabriquée, bois, métallique, etc.

Structure Non permanente (7) : tentes, chapiteaux, gradin, gonflable, etc. ;

Voies publiques : oui (8) : manifestation se déroulant entièrement ou partiellement sur une voie du domaine public ou aux abords immédiat de celle-ci ;

Distance de brancardage (9) : distance en mètres qui sépare le Poste de Secours, à l'endroit le plus éloigné de l'enceinte de la manifestation.

NOUS SOMMES A VOTRE ENTIERE DISPOSITION POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS.